



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

Poitiers, le 28 février 2024

à

Mesdames et messieurs les maires du
département de la Vienne

Objet : Mise en place de permanences agricoles dans les sous-préfectures du département de la Vienne

Réf. :

PJ : flyer de communication

Face à la crise agricole, le Président de la République a annoncé la mise en place de permanences multi-administrations dans chaque département afin d'apporter un accompagnement et un suivi individualisé aux agriculteurs rencontrant des difficultés.

En plus des mesures de simplification déjà mises en œuvre dans le département, et dans la continuité des actions visant à améliorer les relations avec l'administration, j'ai souhaité la mise en place de ces permanences dès ce vendredi 1er mars 2024.

Une permanence d'une demi-journée sera donc ouverte dans les trois arrondissements du département :

- le mardi, à la sous-préfecture de Châtelleraut ;
- le jeudi, à la direction départementale des territoires (DDT), pour l'arrondissement de Poitiers ;
- le vendredi, à la sous-préfecture de Montmorillon.

La prise de rendez-vous s'effectuera, tous les jours de 9 h à 12 h, auprès des services de la DDT au numéro suivant : 06.81.14.72.12

Ces permanences permettront une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés que rencontre l'exploitation. Elles seront placées sous le sceau de la confidentialité et seront organisés en présence du sous-préfet d'arrondissement, de la DDT et de la Direction départementale des finances publiques. J'ai également souhaité associer la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Chambre d'agriculture de la Vienne. D'autres services de l'État (DDETS, DDPP, OFB, etc.) pourront utilement être mobilisés pour apporter leur expertise en fonction des sujets qui seront abordés.

Les structures mobilisées auront pour mandat la résolution rapide des problèmes concrets soulevés par les exploitants.

Je vous sais attentifs, en tant qu'élus, aux difficultés que rencontrent les agriculteurs dans le département de la Vienne.

Je vous invite à orienter ceux de vos administrés qui viendraient vous rencontrer et vous exposer leurs difficultés vers ces permanences en leur communiquant le numéro unique de prise de rendez-vous. Je vous remercie également de bien vouloir afficher le flyer joint à ce présent courrier dans vos locaux et à le diffuser via vos réseaux de communication.

Le préfet,



Jean-Marie GIRIER